

**PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV**  
**RESOLUTIONS ADOPTEES DE L'A G O DU 08/04/2008**

**Première Résolution :**

L'assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'Administration de Placement Obligataire SICAV, du rapport général du commissaire aux comptes et les explications complémentaires fournies, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les Etats Financiers de l'exercice 2007.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Deuxième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial établi par le commissaire aux comptes conformément au code des sociétés commerciales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Troisième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2007.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Quatrième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la répartition des bénéfices ci-après :

Résultat d'exploitation :	11 383 745,098
Régularisation résultat d'exploitation	197 059,277
Report à nouveau	771,457
Régularisation du Report à nouveau	180,860
Sommes distribuables	11 581 756,692
Dividendes au titre de l'exercice	11 580 748,791
Résultat reporté	1 007,901

L'Assemblée Générale Ordinaire décide en conséquence de fixer le dividende de l'année 2007 à **4,729 D** par action. La mise en paiement s'effectuera auprès des guichets de la BNA à compter du 14/04/2008

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Cinquième Résolution :**

*L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler dans les termes de l'article 190 du code des sociétés commerciales et des article 17 et suivants des statuts, pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les Etats Financiers de l'exercice 2010, le mandat des membres suivant :*

*Monsieur Abderrazak Ayara  
Monsieur Jallel Zargouni  
Banque Nationale Agricole  
Société SIMPAR  
Société SOIVM SICAF  
Société BNA Capitaux  
Société SICAV BNA  
Société ESSOUKNA  
Société EL MEDINA  
Société TIS  
Société SIVIA  
Société SOGEST*

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

**Sixième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire reconduit l'enveloppe des jetons de présence, à répartir entre les membres du Conseil d'Administration, au titre de l'exercice 2008.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

**Septième Résolution**

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du Présent Procès Verbal pour faire tous dépôt ou Publication que besoin sera  
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.